DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2-2017

L'an deux mille dix-sept, le TREIZE Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Jean PICCHIONI , premier adjoint.

Etaient présents : Bertrand Giraud, Jacques LESIMPLE, Anne TREGLOZE, Jean-Michel PIASENTIN, Denis SECHER, Véronique ORGNON, Cécile PARET, Michèle GAGNAIRE, Valérie CORDIER, Pierre DEBOLLE

Absents excusés : Catherine GUIGUET donne pouvoir à Anne TREGLOZE
Nadège ROUSSEL donne pouvoir à Valérie CORDIER
Lionel REY

I) **INTERVENTION AGENT ONF :**

M.David DE YPARRAGUIRRE fait un bilan des travaux 2016 sur la foret communale et rappelle que la commune a bien vendu ses coupes de bois (60 000 Euros de recettes) .

Concernant le programme de travaux 2017, il propose d effectuer des travaux pour **6010 E HT (**travaux de maintenance sur la **parcelle 18** Crêt de Chazay**,** travaux sylvicoles **parcelle 21).** Les élus vont examiner cette possibilité lors du budget à venir**.**

David a également évoqué la révision du foncier lors d'une réunion avec M. le Maire **(conventions à rediger avec le SIVOM des 7 laux)**

II)VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

Le premier Adjoint Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de la Commune pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité

-ADOPTE **le compte administratif** de **l'exercice 2016** comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	395 250.98	2 657 097.33
Recettes	435 620.57	2 920 680.23
Résultat	+ 40 369.59	+263 582.90

Excédent de clôture **+ 303 952.49**

*__VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET REGIE DES SERVICES GENERAUX__

Le premier Adjoint Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de la Régie des services generaux pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité

-ADOPTE **le compte administratif** de **l'exercice 2016** comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 987.06	585 400.14
Recettes	215 923.34	602 832.25
Résultat	+ 212 936.28	+17 432.11

Excédent de clôture + 230 368.39

* __VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET Eau et Assainissement__

Le premier Adjoint Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité

-ADOPTE **le compte administratif** de **l'exercice 2016** comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	64 655.28	245 077.20
Recettes	90 110.77	226 189.34
Résultat	+ 25 455.49	- 18 887.86

Excédent de clôture + 6 567.63

*__VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET CCAS__

Le premier Adjoint Monsieur Jean PICCHIONI, conformément à l'article L121-13 du code des communes expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget du CCAS pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal à l'unanimité

-ADOPTE **le compte administratif** de **l'exercice 2016** comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	15 479.25
Recettes	17 242.02
Résultat	**+ 1 762.77**

*__Remboursement par l'association La campanaise subvention de 800 EUROS__

Monsieur le premier adjoint explique aux élus que c' est l' association La campanaise qui a reçu une subvention de 800 Euros qui est en fait était destinée à la commune pour l'achat d'une sculpture.Monsieur l'adjoint au Maire propose de demander le remboursement de cette somme à l association « la campanaise ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**DEMANDE** le remboursement de la somme de 800 Euros à l'association la Campanaise.

III)__ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017__

Les élus évoquent des projets qu' il faudrait lancer d ici la fin du mandat comme :

- Aménagement sécurité entrée haute du village
- Ferme communale
- Fenêtres isolation , chaufferie bois bâtiment mairie
- EP 2eme tranche Sedi
- Marmite, MSAP, Coworking
- Préau toiture école
- Parking Villard Bernard
- Salle pelloux
- Terrain multisports accès
- Réseaux assainissement VB+ Vieilles canalisations eau potable bletières

IV) Maison des services au Public

Suite à la politique nationale portant sur l'accessibilité aux services publics et la création de 1 000 Maisons de Services au Public (MSAP)sur le territoire national, le Conseil municipal s'est interessé à ce projet et a sollicité le bureau d'études ADRET pour l'assister à la formulation du projet.Monsieur le Maire rappelle que,face à la dématérialisation de plus en plus prégnante (fiscalité, assurances, mutuelles, urbanisme..) une partie de la population est démunie sur ces aspects administratifs et techniques (informatique). La mise à disposition d'un service informatique assorti d'un conseil, d'une relation privilégiée avec des partenaires institutionnels (EDF, Pole emploi, MSA , CARSAT.....),l'information sur les compétences communautaires (transport, déchets, économie, petite enfance....),l' information sur la vie associative de notre commune sont autant de pistes à réfléchir pour le bien-vivre de nos habitants.
Au cours des premiers échanges,il nous est apparu que ce projet pourrait être partagé par une MSAP à l'échelle de Belledonne .Les communes de Theys,Laval,ST Agnes,St Mury,Hurtieres,sont intéressées ,et le conseil municipal est sollicité pour son accord à mutualiser cette initiative,Les Adrets assurant la coordination et la référence sur ce dossier qui devra faire l'objet d'une prochaine délibération présentant le cahier des charges,le fonctionnement et le budget de cette action ,approuvée et subventionnée par l'état via Monsieur le Préfet de l'Isère .Le conseil municipal , à l'unanimité :

-DONNE un AVIS FAVORABLE pour la création d'une MSAP et pour mutualiser cette initiative avec les communes de Theys, Laval, Saint Agnes, Saint Mury et Hurtières.

V) QUESTIONS DIVERSES

*** REFUS DE TRANSFERT DE COMPETENCE DE PLU à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan »**

Monsieur l' adjoint rappelle aux membres du conseil municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique à la communauté de communes Le grésivaudan de la compétence Plan Local d'Urbanisme à compter de mars 2017.

Toutefois les communes membres de cet établissement de coopération intercommunale peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les 3 mois précédents la date de transfert effectif au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose. Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d' Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l' organisation de leur cadre de vie en fonction des spécialités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon les formes urbaines, qui peuvent différer d'une commune à l' autre. Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH, PDU) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Après avoir entendu le rapport de l'adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE DE **s'opposer au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la communauté de communes « le Grésivaudan**

***Référent GEMAPI** à la comcom : jean PICCHIONI

* **Participation électricité local chasse à Régie des Services Géneraux**

M. l'adjoint rappelle que dans le local chasse attenant au garage communal a été posé un compteur et que la facture d'électricité peut donc être proratisée car c'est le garage communal qui supporte toute cette charge. Le relevé fait apparaitre une participation de **3 312 Euros sur 3 ans.**

L'adjoint au maire propose de demander le remboursement de cette somme de 3 312 Euros à l association des chasseurs (ACCA des ADRETS).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-**DONNE un avis FAVORABLE** à la participation de l'association des chasseurs (ACCA) pour le local chasse à Prapoutel à hauteur de **3 312 Euros**.

*__**Suppression grade d'Adjoint administratif principal 2eme classe et création grade d' Adjoint administratif principal 1ere classe à compter du 1er janvier 2017**__

Monsieur l'adjoint au Maire explique aux élus qu'un de nos agents peut bénéficier de l avancement de grade au niveau administratif et propose la suppression du poste d Adjoint administratif principal 2eme classe et la création du poste d adjoint administratif principal 1ere classe à temps complet et à partir du 1er janvier 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**Accepte** la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2eme classe et la création du poste d'adjoint administratif principal 1ere classe à temps complet **et à partir du 1er janvier 2017.**

* __**Reversement commune Laval subvention département pour agent bibliothèque du 1er janvier au 31 décembre 2015**__

M .L' adjoint au maire explique aux élus que le département finance pour partie les 2 premières années l'embauche de l' agent de la bibliothèque , ainsi pour l' année 2015 , le conseil départemental a versé **3 852** Euros à la commune des ADRETS (pour les heures effectuées à la collectivité des ADRETS + LAVAL) qui a un contrat de mise à disposition de l' agent avec la commune de LAVAL ,m . L adjoint au Maire propose donc de reverser à la commune de Laval la quote-part qui lui est dévolue pour l'année 2015 **soit 470 Euros**.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** le versement de la somme de **470** Euros à la commune de LAVAL correspondant aux services effectués en 2015 par l'agent à LAVAL.